UNIVERSITÉ de la NOUVELLE-CALÉDONIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté portant nomination du jury d'admission pour le recrutement direct sans concours d'un magasinier des bibliothèques ouvert au titre de l'affectataire UNIV. NOUVELLE CALEDONIE, session 2025

La Présidente de l'Université de la Nouvelle-Calédonie

VU le décret n°2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

VU l'arrêté du 16 mai 2008 modifiant l'arrêté du 27 juin 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux présidents des universités et aux présidents ou directeurs des autres établissements publics d 'enseignement supérieur en matière de gestion des personnels des bibliothèques, et de certains agents non titulaires de l 'État, affectés dans lesdits établissements ;

VU l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 des recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres du jury d'admission pour le recrutement sans concours direct d'un magasinier des bibliothèques au titre de l'affectataire UNIV. NOUVELLE CALEDONIE, session 2025.

Président :
Monsieur Philippe BESNIE, conservateur général des bibliothèques, Directeur de la bibliothèque, Université de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa.

Membres :

Madame Ingrid WANEUX-UTCHAOU, attachée de conservation-conservateur, Cheffe du service des archives de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa.

Madame Gwendoline BOURHIS-PRIGENT, Directrice des ressources humaines, Université de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa.

Article 2 : La directrice générale des services de l'Université de la Nouvelle-Calédonie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nouméa, le 4 août 2025

La Présidente de l'Université de la Nouvelle-Calédonie

Catherine RIS